

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012005

Signataire : ED/

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal dans le conseil d'administration du collège DIDEROT et du L.E.P. D'ALEMBERT.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret du 9 septembre 2005 notamment les articles 11 et 12,

Considérant les changements intervenus au sein du conseil municipal pour sa représentation dans le conseil d'administration du collège DIDEROT et du LEP D'ALEMBERT,

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Communiste et citoyen" et "Gauche indépendante et citoyenne" ayant voté contre, le groupe MODEM s'étant abstenu,

DELIBERE :

DESIGNE les représentants suivants aux conseils d'administration du collège DIDEROT et du LEP D'ALEMBERT en lieu et place de Marie KOUAME :

- **Pour le collège DIDEROT : Daniel GARNIER**
- **Pour le LEP D'ALEMBERT : Véronique HAMMACHE**

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 10/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 10/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué